Quel est le chocolat le meilleur et le meilleur marché? C'est le Chocolat des Trappistes de Mortagne. 53733

EPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

30 mai 1870. — Un décret avait reconstitué le Conseil supérieur du commerce et l'avait chargé d'une enquête sur la situation industrielle. Deux séances importantes eurent lieu les 28 et 30 mai 1870. M. Delfosse, président de la Chambre consultative de Roubaix, M. Carlos Delattre, M. Jules Delattre, M. Descat, M. Talon, délégué du tissage à la main, M Jonglez, délégué de Tourcoing, y furent tour à tour entendus et y défendirent énergiquement notre industrie nationale et les intérêts particuliers de notre région. Après avoir exposé nettement et preuves en main la situation actuelle, ils firent voir ce que l'on pourrait faire pour l'améliorer, en même temps qu'ils prouvèrent qu'une liberté commerciale complète achèverait notre ruine. « A vous de décider si nous devons être sacrifiés! » s'écrièrent-ils en terminant leurs dépositions. *Histoire de la Chambre consultative de Roubaix*, p. 461 à 545).

TOURCOING

Un service de désinfection.— Dans une récente réunion du Conseil municipal de Roubaix, MM. Carette et Derville ont réclamé l'installation, à l'hôpital, d'une étuve de désinfection.

Or nous savons qu'ici nos médecins demandent aussi avec instance une installation de ce genre qui rendra à notre classe laborieuse d'incontestable services On n'a pas oublié avec quelle intensité certaines maladies ont sévi pendant le dur hiver que nous venons de traverser. Les literies et le linge ayant servi aux malades auraient dû ou être désinfectés ou être détruits : et comme beaucoup d'ouvriers ne pouvaient prendre ni l'un ni l'autre de ces moyens, la contagion s'étendait malgré les quelques mesures préventives qu'on avait ordonnées. La désinfection est absolument nécessaire, de l'avis de tous les médecins, mais elle ne serait réellement pratique que par l'étuve telle que le corps médical la réclame.

Les travaux d'agrandissement de l'Hôtel-Dieu commenceront prochainement; voilà l'occasion toute trouvée d'établir cette étuve de désinfection.

Autre exemple que nous donnent nos voisins et que nous pourrions suivre avec profit, ce serait d'organiser un service public de désinfection à domicile, après décès, tel qu'il fonctionne déjà dans quelques grandes villes de la Belgique.

Voilà toutes questions qui, dans l'intérêt de l'hygiène, méritent d'être prises en très sérieuse considération par notre municipalité.

Une singulière requête.— Un français avait été appelé dernièrement en Belgique pour cuber une partie de bois. Un homme du métier. de l'endroit, a vu dans ce fait une atteinte aux conventions internationales. Il se serait, parait-il. adressé aux justices des deux pays, pour tirer l'affaire au clair. Subsidiairement il demande au moins qu'on veuille bien s'assurer si le métreur français paie patente.

La fraude par chemin de fer. — Vendredi à l'arrivée du train venant de Belgique, à 8 heures du matin, les préposés à la visite remarquèrent la démarche embarrassée d'un individu qui ne savait trop sur quel pied se tenir. On le fouilla et on trouva sous ses vêtements deux kilog. de poivre en grains. Il a été remis aux gendarmes après rédaction du procès-verbal.

C'est un sieur Jules Mathys âgé de 27 ans, journalier, né à Bruxelles et demeurant à Roubaix.

Les exploits d'une cuisinière — Marie Nathalie D..., âgée de 24 ans, née à Pottes, était cuisinière depuis bientôt deux ans dans une bonne maison de la ville. On avait remarqué depuis quelque temps la disparition de divers effets d'habillements. Comme elle vit qu'on la soupçonnait, la cuisinière eut l'audace d'aller dénoncer ses maîtres, de trafiquer de marchandises prohibées. Alors on ne garda plus de mesures et une perquisition faites dans la chambre de cette fille amena la découverte de divers objets qui ne lui appartenaient pas et d'une valeur de plus de 20 francs. Elle a été arrêtée aussitôt.

Les suites d'un coup de poing. — Un malheureux garçon de 18 ans, Louis Lelièvre, demeurant ruelle Lepers a été, il y a environ deux ans, frappé d'un coup de poing à la tête par un ouvrier de Roubaix. Le coup était tellement violent que le jeune homme dut s'aliter. On s'aperçut bientôt que sa raison s'affaiblissait de jour en jour et il devint bientôt complètement idiot.

En outre, le pauvre insensé est devenu méchant. Il a déjà menacé sa mère de la frapper avec un sabot, même avec un rasoir. Parfois il dit même qu'il ira se jeter à l'eau.

Jeudi, ne le voyant pas à l'heure de la soupe, son jeune frère alla le chercher au grenier : le pauvre fou venait de mettre le feu à une caisse remplie de livres! Quelques minutes plus tard la maison flambait.

Des mesures ont été prises aussitôt pour l'internement de ce malheureux.

Un déserteur. — Ce n'était pas encore une désertion dans le sens absolu du mot, car l'absence illégale du régiment ne remontait encore qu'à cinq jours. Cependant le cas comme on va le voir, n'en relèvera pas moins du conseil de guerre.

Ce déserteur n'est autre que le fameux Charles Florin, ouvrier peintre, déjà condamné tant de fois pour toutes sortes de filouteries, né à Tourcoing. le 24 février 1856. C'était pourtant un sujet très intelligent et il était brigadier d'armes à la fin de son congé. Il est marié mais vit séparé de sa femme depuis cinq ans.

L'année dernière il était condamné à Lille à deux ans, croyons-nous et le tribunal prononça la relégation. Sa femme lui avança de l'argent pour en appeler à Douai et, le croirait-on. il en revenait blanc comme neige et rentrait aussitôt à Tourcoing pour continuer ses exploits.

Quand il fit sa seconde période de 28 jours il s'absenta illégalement deux fois et dut prolonger son séjour au régiment.

Cette année il lui restait encore 13 jours à faire et. d'après ce qui précède on ne sera pas étonné qu'il ait attendu si tard pour satisfaire aux obligations de la loi militaire. Il est donc parti le 20 mai pour être incorporé au 1er d'infanterie, 4e bataillon, 2e compagnie à Cambrai. Le samedi suivant. c'est-à-dire samedi 23, il se fabriquait une fausse permission de 24 heures et partait pour Tourcoing à 8 heures du soir, renouvelait ses filouteries d'auberge ici et à Monveaux et finalement sur les plaintes déposées de ce fait contre lui, il fut arrêté puis remis entre les mains des gendarmes.

Mouveaux. — *Une jeune voleuse.* — Clémence Dubrulle, rattacheuse, née à Marcq-en-Barœul, âgée de 18 ans, a été arrêtée par le garde Gallois et amenée à la gendarmerie pour vols d'effets d'habillements au préjudice des époux Descamps Behague.

Bondues. — Le Conseil municipal de Bondues, dans sa session de mai, a voté les dépenses pour l'entretien des chemins vicinaux en 1892, a voté le budget supplémentaire communal de 1891; et le budget primitif de 1892; a demandé le classement d'intérêt commun du chemin du Jambon et des ravennes.

L'Union Vélocipédique Tourquennoise organise pour le 21 juin prochain des courses d'entraînement auxquelles prendront part les sociétés de Lille, de Roubaix et d'Armentières. Ces courses se feront sur le gravier de Bondues.

LILLE

L'affaire du « Comptoir des Flandres ». — Voici de nouveaux détails sur cette affaire, dont nous avons brièvement parlé hier :

MM. Bizard, Ronzé et Lemoine font pour un certain nombre de leurs clients, des opérations à terme à la Bourse de Paris.

Deux de ces clients, MM. Desmulier, courtier en farines à Roubaix et Alfred Doutrelon, anc en orfèvre Grand'Place, le même qui se rendit acquéreur de plusieurs des diamants de la Couronne, actuellement propriétaire, 15, rue Puébla, à Lille, s'étaient, à la suite de liquidations successives et d'opérations dont plusieurs remonteraient à 1888, trouvés débiteurs de sommes assez importantes à l'égard du *Comptoir des Flandres*.

MM. Bizard, Rouzé et Lemoine avaient actionné ces deux personnes devant le tribunal de commerce de Lille, dans le courant de l'année 1890; ils avaient même déposé une plainte contre M. Desmulier, auquel ils auraient, paraît-il, prêté 30.000 fr. en titres, dont 13.000 de leur portefeuille personnel et 17 000 donnés en couverture, afin de permettre à ce dernier de les donner en gage et de contracter un emprunt hypothécaire, en sauvegardant les droits de sa femme.

M. Desmulier avait été condamné par le tribunal de commerce de Lille à payer une somme de 13,000 francs à titre de provision et le surplus des comptes avait été renvoyé à l'examen de M. Scalbert, juge commissaire.

Le jugement étant exécutoire nonobstant appel, MM. Bizard, Rouzé et Lemoine ont voulu faire procéder à une saisie chez M. Desmulier, saisie que l'huissier a dû clore par un procès-verbal de *carence*.

M. Doutrelon, de son côté, avait été assigné en juillet 1890 en règlement de compte. Condamné par défaut, il fit opposition et le jugement avait été maintenu. Il s'agissait d'une somme importante s'élevant à environ 58,000 francs.

Les choses en étaient là ; MM. Desmulier et Doutrelon [illegible] l'un et l'autre porté cette affaire en appel et la cause devait être appelée devant la cour dans la première quinzaine du mois de juin.

Lundi dernier, MM. Desmulier et Doutrelon crurent s'apercevoir qu'ils étaient victimes d'une escroquerie et ils déposèrent une plainte au parquet.

Ici, dans une question qui est passablement embrouillée, nous devons nous borner à rapporter les allégations des deux parties en présence, laissant à la justice, qui est saisie, le soin de faire la lumière.

MM. Doutrelon et Desmulier, affirment d'après l'examen des comptes qui leur ont été remis, que les opérations effectuées pour leur compte et qui se sont traduites par des différences considérables à payer, n'ont réellement pas été faites, que MM. Bizard, Rouzé et Lemoine leur ont présenté des extraits de bordereaux de M. Liévin, agent de change à Paris, faits dans de telles conditions que ces bordereaux constituaient de véritables escroqueries. Le même bordereau dont il était délivré des extraits aurait servi à des opérations multiples ne se référant en aucune manière aux ordres qui auraient dû être exécutés.

Pour procéder ainsi, les directeurs du *Comptoir des Flandres*, toujours d'après les plaignants, auraient deux comptabilités. l'une officielle à l'usage des clients et du tribunal de commerce et l'autre personnelle qui leur permettrait d'effectuer les opérations fictives dont MM. Desmulier et Doutrelon se disent victimes, en ajoutant qu'ils avaient dans les changeurs une confiance absolue qui ne leur a pas permis d'examiner les comptes qui leur étaient présentés.

Quoiqu'il en soit, à la suite des deux plaintes qui avaient été déposées, le parquet de Lille, représenté par M. Welter, procureur, et Huguet, juge d'instruction, a fait jeudi, vers neuf heures et demie du matin, au *Comptoir des Flandres*, une perquisition qui a duré jusqu'à sept heures du soir.

Les magistrats étaient accompagnés de MM. Court, commissaire central, et Florin, directeur de la police de sûreté.

En même temps des perquisitions étaient faites au domicile personnel de M. Bizard, qui demeure à Roubaix, de M. Rouzé, 112, rue du Faubourg-de-Roubaix et de M. Lemoine. Ce dernier était absent et se trouvait à Breteuil où les trois associés exploitent d'importantes carrières de phosphates.

Ajoutons que les recherches faites, en dehors de l'établissement financier, n'ont donné aucun résultat.

Pendant que ces descentes de police avaient lieu à Lille et à Roubaix, des perquisitions étaient faites également chez M. Liévin, agent de change à Paris qui avait exécuté les ordres transmis par MM. Bizard, Rouzé et Lemoine.

Quoi qu'il en soit, les livres de comptabilité, copies de lettres, etc., qui se trouvaient au *Comptoir des Flandres*, ont été saisis et remis à M. Obersi, syndic et expert en écritures, qui sera chargé de les examiner.

Après avoir reproduit les allégations de MM. Desmulier et Doutrelon, il convient de faire connaitre les explications qui ont été fournies par MM. Bizard et Rouzé et qui seront complétées par M. Lemoine, absent de Lille jeudi et qui était spécialement chargé de l'exécution des ordres de bourse et des rapports avec les clients.

MM. Bizard et Rouzé affirment qu'il n'y a rien d'exact dans les plaintes qui ont été déposées, que si MM. Desmulier et Doutrelon ont pris cette résolution, c'est pour échapper au paiement qu'ils auraient dû effectuer, que le tribunal de commerce leur a donné gain de cause et qu'ils attendent en toute confiance le résultat de l'appel qui a été porté par leurs adversaires devant la Cour de Douai.

Tous leurs livres, ajoutent-ils, sont tenus avec une régularité parfaite ; ils ont fourni à leurs clients toutes les justifications désirables en produisant des bordereaux de l'agent de change de Paris qui avait exécuté les ordres transmis.

Ces bordereaux d'ailleurs ne peuvent servir de vérification absolue par la raison qu'ils portaient souvent sur d'autres opération que celles qui leur étaient confiées par leurs deux clients.

Quant à la seconde comptabilité, à cette comptabilité occulte qui leur permettait de commettre ces escroqueries dont on les accuse, elle n'existe que dans l'imagination des plaignants et la justice n'a pu nulle part en trouver de trace.

Telles sont les explications qui ont été fournies à la justice. Le juge d'instruction a maintenu les changeurs en liberté, en exigeant d'eux une caution de 20,000 francs qui a été versée vendredi matin.

Quant à M. Lemoine, il a été touché à Breteuil par un mandat d'amener de M. le juge d'instruction de Clermont (Oise). Après un court interrogatoire que lui a fait subir ce magistrat, il a pu retourner à Lille où il est rentré vendredi par le train de midi 3 minutes et s'est rendu dans l'après-midi dans le cabinet de M. le juge d'instruction.

Tels sont les premiers détails que nous pouvons donner sur cette affaire assez mystérieuse et qui, par cela même, préoccupe vivement l'opinion.

Le *Comptoir des Flandres* n'a pas été fermé et, de ce côté, aucun incident ne s'est produit.

Les grèves à Lille. — La situation est stationnaire à la fonderie Valdelièvre et au tissage Fremaux.

L'entrevue de ces derniers avec leur patron n'a pas eu lieu à la mairie, comme on l'avait proposé, M. Fremaux ne s'étant pas présenté.

La continuation de la grève a été votée par 68 voix contre 11 et l'autorisation de quêter va être demandée à M. le commissaire central.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — M. l'abbé Villain curé de Saint-Aubert, est nommé vice-doyen du décanat de Carnières. M. l'abbé Bécuwe, curé de Chemy, est transféré à Thun-Lévêque. M. l'abbé Rousselle, chapelain de La Terrière, est nommé curé d'Heilennes-lez Haubourdin.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du vendredi 29 mai

Présidence de M. le conseiller VIBERT

2e affaire. — **Affaire de mœurs**

Petillon est condamné à trois ans de prison. Lambrecht et Henneron sont condamnés chacun à deux années de la même peine. Défenseurs, Mes Trinquet, Reumaux et Caullet.

Audience du samedi 30 mai

Présidence de M. le conseiller VIBERT

1re affaire. — **Affaire de mœurs**

L'accusé Désiré-Joseph Willems, journalier à Emmerin, y est né en 1828. Il est condamné à un an de prison et déclaré déchu de la puissance paternelle. Défenseur, Me Edart.

2e affaire. — Le malheureux qui comparait aujourd'hui est le vicaire de Lomme dont il a été question il y a plusieurs mois, il est accusé d'actes ignobles, et, s'il est coupable, comme l'affirme le ministère public, tous les honnêtes gens seront unanimes dans leur réprobation.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du jeudi 28 mai

L'incendie de l'établissement Lorthiois

La Cour confirme et maintient les chiffres du tribunal en ce qui concerne l'indemnité accordée pour les bâtiments et le mobilier industriel.

Elle remet à statuer définitivement sur la somme due par les Compagnies, pour les marchandises, jusqu'à ce que les experts lui aient fourni un supplément d'explications.

Concerts et Spectacles

Tourcoing.— *Concerts d'été.* — Le concert d'été de dimanche 31, sur le kiosque de la place Thiers, sera donné par la fanfare du Point central.

Programme : 1° Allegro militaire, Steenbruggen; 2° Grande fantaisie, Auber; 3° *Fleur des Bois*, Van Perck 4° *Azur*, mazurka, Michel; 5° 10e ouverture, Blanchetoau; 6° Polka de concert, Steenbruggen.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Les cours d'apprêts

Roubaix, 29 mai 1891.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Les élèves de l'école de teinture ont sous les yeux, tous les jours, les beaux modèles classiques de machines d'apprêts construites par la maison Pierron et Dehaitre de Paris et la maison Grosselin de Sedan. Ces machines sont installées depuis bientôt dix-huit mois et aucune d'elles, nous voudrions qu'on pût nous donner un démenti, aucune d'elles n'a encore tourné.

Les parents des élèves, intéressés à ces exercices pratiques sur les apprêts, se demandaient déjà l'année dernière et se demandent encore cette année à quel rouage administratif tiennent ces inconcevables lenteurs d'organisation des cours.

Ne sommes-nous plus à Roubaix où les industriels construisent et mettent en train, en six mois, tout un vaste atelier de teinture et d'apprêts?

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Des admirateurs des machines d'apprêts.

LA CATASTROPHE de Compiègne

La matinée et la première partie de l'après-midi de la journée de vendredi ont été employées à des recherches qui n'ont donné aucun résultat.

Les bords de la rivière, les roseaux, les enrochements ont été fouillés en pure perte.

A la séance de lundi dernier du Conseil municipal de Compiègne, un membre a donné lecture de la pétition suivante adressée au Conseil au sujet de la terrible catastrophe, par quatorze conseillers :

« Monsieur le maire,

» Messieurs les conseillers municipaux,

» Un grave accident, survenu il y a quelques jours au barrage de Venette, a douloureusement ému la population de Compiègne. L'opinion publique, évoquant à ce propos d'autres accidents arrivés antérieurement au même endroit, s'est inquiétée de voir qu'il n'existe nulle part sur les bords de la rivière, de signal avertissant les promeneurs sur l'eau du danger qu'il y a pour eux à s'avancer trop près du barrage.

» Les soussignés, conseillers municipaux de la ville, sans incriminer en aucune façon l'administration des ponts et chaussées, qui est absolument irresponsable d'un accident qu'une prudence plus grande de la part des victimes, eût pu éviter, considèrent néanmoins qu'il est de leur devoir de se faire les interprètes de ce désir de leurs concitoyens, et ils prient M. le Maire de vouloir bien faire une démarche auprès de ladite administration pour obtenir qu'un poteau indicateur ou un signal quelconque parfaitement visible, soit placé à une certaine distance du barrage pour empêcher les barques d'avancer jusqu'à la zone reconnue dangereuse.

» Compiègne, le 25 mai 1891.»

Compiègne, 29 mai. — Les recherches se sont prolongées toute la journée sans résultat, le corps de Mme Dubois est toujours à l'Hôtel-Dieu ; des messes ont été dites dans différentes églises pour le repos des âmes des victimes.

Le conseil municipal a formulé le vœu qu'un poteau indicateur soit placé au milieu de la rivière. Je crois que d'ici peu de jours, on demandera qu'une passerelle reliant les deux rives soit établie sur le barrage.

* *

Le corps du pilote qui était resté à la gare de Lille a été transporté à l'église Notre-Dame de Consolation, à neuf heures et demie, devant le commissaire de police accompagné d'un représentant des pilotes de Lille et de MM. Wallaert et Bonte.

Les obsèques seront célébrées dans cetle église samedi, à huit heures et demie; l'inhumation aura lieu au cimetière de Canteleu-lez Lille.

NORD

Nos représentants au Parlement. — Sur l'amendement de M. de Villebois-Mareuil relatif au projet de loi des douanes (viandes fraîches de mouton), tous les députés du Nord ont voté *pour*, sauf MM. Boulanger-Bernet, Lalou, Ledieu, Moreau et Ribot, qui ont voté *contre*.

Sur le chiffre proposé par la commission (n 17 du tarif général des douanes — Viandes salées de porc) tous ont voté *pour*, à l'exception de MM. Dron, Moreau, Ledieu et Ribot, qui ont voté *contre*, et Lalou, qui n'a pas pris part au vote.

Les funérailles des victimes de la catastrophe de Dunkerque. — Dunkerque, 29 mai — Une foule énorme assistait ce matin aux funérailles des malheureuses victimes de l'incendie de Coudekerque-Branche. On remarquait des officiers supérieurs du 110e d'infanterie et un grand nombre de notabilités de Dunkerque et des environs.

Deux discours ont été prononcés par les ouvriers Decknudt et Lebœuf.

L'escadre du Nord à Dunkerque. — Une dépêche officielle arrivée hier à Dunkerque, annonçait que l'arrivée de l'escadre était retardée jusqu'au 4 juin.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 29 mai

Présidence de M. PARENTY, vice-président

Une agression nocturne. — Un consommateur du nom d'Oscar Favorel sortait il y a quelques jours, vers minuit, d'un estaminet de la rue Jacquart, à Roubaix, quand il se vit tout à coup assailli par trois individus parmi lesquels il reconnut les deux hommes et la femme attablés quelque temps auparavant près de lui, dans le même cabaret. Il fut immédiatement renversé, roué de coups et, quand il se releva, il n'avait plus sa montre, elle lui avait été enlevée pendant la bagarre

Il porta plainte et donna le signalement des agresseurs qui furent bientôt arrêtés : ce sont les nommés Désiré Vanderavera, Arthur Delsalle et Clémence Bondnel. Cette dernière, interrogée à l'audience, nie avoir participé au vol ; elle a une attitude qui édifie singulièrement le tribunal sur son degré d'éducation. Son ami Vanderavera, qui a, lui, aussi une tenue [illegible], veut prendre pour lui toute la responsabilité de la scène et s'efforce de mettre hors de cause sa *Clémence*. Ce n'est pas vrai, répartit celle-ci, ce n'est pas lui qui a pris la montre. Touchant assaut de générosité et de désintéressement dans ce beau monde. Il n'en a seulement pas de montre, ce s..., ajoute-t-elle en lançant des regards furibonds sur le témoin Favorel.

Quant au troisième, Delsalle, il produit l'effet d'un comparse, résigné d'avance à son sort; il dit cependant n'avoir rien fait.

Ils sont condamnés tous trois, Clémence Bondnel et Vanderavera chacun à six mois. Delesalle, à trois mois.

Un mari brutal, du nom de Matheuw, qui habite Roubaix, a probablement mal entendu les recommandations de l'officier de l'Etat-civil qui lui a indiqué que le mari doit aide et protection à sa femme Il a peut-être compris correction ; c'est pourquoi il ne s'en était pas privé depuis quelque temps, jusqu'à se servir d'un couvercle de poêle. Le tribunal punit ces excessives violences de deux mois d'emprisonnement.

Pour coups sérieux dont il s'est rendu coupable à l'égard du sieur Doutreligne, à Neuville, A. Vandewasteyne encourt une peine de trois mois d'emprisonnement et seize francs d'amende.

Le cabaretier Deplechin, qui habite Tourcoing, raconte qu'un nommé Desmet était attablé dans son estaminet à côté de deux individus qu'il ne connaissait pas, quand par mégarde il fit tomber un peu de bière sur l'un d'eux. Immédiatement, ils s'élancèrent sur Desmet et l'accablèrent de coups de poing et de pied. On en mit un à la porte, l'autre continua à vouloir assommer le paisible Desmet. Il s'en serait peut-être suivi une scène plus grave si on ne lui avait enlevé un couteau de table qu'il portait en poche.

— Que vouliez-vous faire de ce couteau ? demande le président.

— C'était pour couper *mon* légume, répond-il.

Comme ils sont tous deux médiocrement notés, Vandewelle Remy est condamné à trois mois, Himpe Bruns à trois mois.

Pour une boucle d'oreille. — Deux petites filles qui habitent le quartier de la rue de l'Alma, à Roubaix, s'étaient plaintes de ce qu'on leur avait détaché les boucles d'oreilles et qu'on les leur avait enlevées, au moment où elles jouaient près de la place du marché du Fontenoy.

Une enfant de quatorze ans la jeune S..., fut inculpée de ce vol — comparaissant devant le Tribunal, elle est acquittée. Il avait cependant été reconnu qu'elle avait soustrait une pièce de cinquante centimes à un sieur Favorel, le père même de celui à qui on avait pris la montre rue Jacquart. Considérée de ce chef comme ayant agi sans discernement, elle est remise à ses parents.

Un vol d'avoine, à Cysoing, commis par deux domestiques de la ferme Schufer, Benjamin Malfait et Adolphe Degodez, vaut au premier qui n'est âgé que de quinze ans un mois de correction et à l'autre deux mois d'emprisonnement.

Un défaut d'identité persistant. — Le 25 mars, on arrêtait sous inculpation de vagabondage, à Tourcoing, un jeune homme presque un enfant, paraissant âgé de quinze à seize ans. mais qui, soit oubli de mémoire, soit ignorance n'avait pu donner sur son identité rien de précis : il revenait à peu près périodiquement une ou deux fois par semaine à l'audience et quand il faisait une déclaration ou donnait un renseignement, on remettait à une audience ultérieure pour contrôler ce qu'il avait indiqué. C'est ainsi qu'à diverses reprises, des sœurs de la Providence ou d'un autre ordre de Lille, avaient été mandées à la barre pour reconnaitre, s'il était possible, ce petit jeune homme qui disait avoir fréquenté à Lille telle ou telle école. Mais ces religieuses ne l'avaient jamais vu.

Enfin, pour l'audience de ce jour est parvenue une note révélant, après bien des recherches, que cet enfant s'appelle Paul Legant et est né à St-Gille-Bruxelles; il a presque seize ans.

C'est donc après une détention de plus de deux mois qu'il peut être jugé : on lui inflige huit jours de correction.

Me CONFORME

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Aujourd'hui samedi 30 mai, mise en paniers pour le concours de Creil, 164 k., donné par la *Fédération Roubaisienne*, au siège du *Pigeon Blanc*, chez M. Dnthoit, rue de l'Epeule.

200 francs de prix d'honneur en trente prix de 10 et 5 francs. Mise 1,55 dont 0,55 pour frais et bague. Quarante paniers seront à la disposition des amateurs.

BELGIQUE

Evregnies. — Mercredi, vers six heures du soir, un voleur s'est introduit dans la ferme de M. Loridan-Meurisse route de la Couronne, à la gare d'Herseaux, en fracturant la porte donnant sur le verger. Il a fait main basse sur divers bijoux tels que chaines, bagues et dormeuses, le tout d'une valeur de 250 francs environ. D'autres bijoux n'ont heureusement pas été enlevés grâce, croit-on, au bruit que fit un des habitants de la ferme et qui fit détaler le voleur. Ce dernier est resté inconnu.

Un grand congrès populaire catholique a été tenu hier à Brée, dans le Limbourg. Plus de 6.000 campagnards flamands y ont assisté. Tous les orateurs et représentants de l'arrondissement qui ont pris la parole ont combattu les idées socialistes et ont affirmé leur fidélité au pape et au roi, auxquels des télégrammes de félicitations ont été adressés.

Courtrai. — On annonce la mort de M. Paul Nolf, frère de feu M. H. Nolf, bourgmestre de Courtrai, et décédé à l'âge de 69 ans.

Les grèves dans le bassin de Charleroi. — 29 mai. — Il n'y a guère de mieux ce matin : environ 300 grévistes seulement se sont remis à la besogne. Tous les charbonnages travaillent; il y a une moyenne d'une centaine d'ouvriers présents. Voici les chiffres actuels par districts militaires :

Charleroi, 5.950 ; Châtelet, 2.850 ; Fleurus, 1.780 ; Gilly, 3 250 ; Gosselies, 1.750 ; Jumet, 2.080 ; Marchiennes, 2.650 ; total : 20.310. Cette continuation de la grève met sur les dents Callewaert et son organe, le *Journal de Charleroi* ; ils ne savent plus de quel bois faire flèche.

Un démenti — Du *Journal de Bruxelles* :

« Après Mme Adam, Jacques Saint-Cère, le *Figaro* n'en veut pas démordre; en dépit des dénégations, il existe bel et bien, à ses yeux, des négociations anglo-belges, ayant pour but de protéger la neutralité de la Belgique

» Dieu merci, notre neutralité se porte assez bien et n'a pas besoin des négociations du *Figaro*. Celles-ci n'ont jamais existé, nous pouvons l'affirmer, que dans l'imagination de quelques diplomates privés qui retournent l'Europe comme une ommelette, tous les matins, à leur déjeuner. »

DEMANDEZ PARTOUT LE
SAVON DES MILLE PARFUMS
Préparé par FERRAILLE Aîné
Croix, près Roubaix.
Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons. 46600—23333

ETAT-CIVIL — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 29 mai.* — Maria François, route de Lannoy. — Anna Leclercq, rue de l'Epeule. — Madeleine Lenfant, rue de Cassel, 6 — Hortense Speuder, rue de la Chapelle-Carrette, 11. — Constant Willem, rue Sainte-Eleuthère, 12 — Adolphe Wyckhuyss, rue Blanchemaille. — Eugène Allaert, rue Heilman. — Jules Degraeve, boulevard Gambetta, 86. — Victor Debaste, rue de Tourcoing. — *Déclarations de décès du 29 mai.* — Henri Verhelst, 21 ans, rue du Ballon, 75. — Marcel Samyn, 29 ans, rue de Naples. — Lucienne Fauvarque, 9 mois, rue d'Alger. — Augustine Bégbiu, 67 ans rue Brezin, 13. — Nathalie Florin, 67 ans, rue de la Barbe d'Or, 25. — Virginie Herlant, 1 an, rue Decrême.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 29 mai* — Emille Niffle, aux Orions. — Jean Dhont, rue du Flocon. — Marie Taillieu, rue Fin de la Guerre. — Fernande Waris, rue de Calais. — Pharailde et Madeleine Barrat, jumelles, au Pont de Neuville. — Mathilde Lepers, boulevard Gambetta.

Du 29. — Laure Desmettre, aux Onze-Chênes. — Emile Capon, rue du Faubourg.

Mariage. — Clotaire Wiffart, 23 ans, commerçant, et Henriette Golandin, 24 ans, institutrice.

Déclarations de décès du 29 mai. — Jeanne Quatre-cœur, 2 mois 17 jours, rue du Brun-Pain.

Du 29. Marie-Louise Bluez, 59 ans 5 mois, couturière, Place Charles Roussel

BONDUES. — *Déclarations de naissances du 22 au 28 mai.* — Arthur Lamont, à la Payelle. — Sidonie Beunes, Moulin Cardon. — *Déclarations de décès du 22 au 28 mai.* — Clémence Hugghe, 8 mois, au Jambou. — Anaïse Bonte, 52 ans, à la Cornette. — Constantin Teetelin, 48 ans, à la Payelle — Clément Vandewiele, 51 ans, rue du Bosquiel,

ASCQ. — *Déclarations de naissances du 22 au 28 mai.* — Mathilde Dominicus, quartier de la Douane — *Publication de mariage.* — Auguste Gallois, 30 ans, tisserand, à Ascq et Mathilde Delobre, 24 ans, journalière à Ascq

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille BÉGHIN-DUPLAT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Auguste-Florimond BEGHIN, chapelier, décédé à Roubaix, le 28 mai 1891, dans sa 63e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 31 courant, 4 heures, en l'église Saint-Sépulcre à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Brézin, 13, à 3 h. 1/2.

Les amis et connaissances de la famille GHESQUIÈRS-SAMYN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Palmyre-Maria SAMYN, décédée à Roubaix, le 29 mai 1891, dans sa 30e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le dimanche 31 courant, à 4 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, chez M. Jules Ghesquiers rue de Naples, à 3 heures 1/2.

Les amis et connaissances de la famille STALENS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Charles STALENS, modeleur, décédé à Escanaffles le 29 mai 1891, dans sa 65e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 31 courant, à 4 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée chez M. Conrtot-Uyttenhove, entrepreneur de pompes funèbres, rue de l'Alouette, 66.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître Autel de l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 1er juin 1891, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Dame Louise-Adelaïde FERRIER, épouse de M. Henri DUBAR, décédée à Neuville-Saint-Vaast (Pas-de-Calais), le 1e juin 1889, dans sa 67e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Faits divers

La santé des enfants. — Dans la séance de l'Académie de médecine, il a été établi, d'une façon péremptoire, que l'usage du lait provenant de vaches nourries avec des feuilles d'artichaut est très dangereux pour les enfants.

L'artichaut contient un principe, la *cinarine* qui n'est rien autre chose qu'un alcaloïde. qui donne aux enfants de la diarrhée et des vomissements.

Toute ingestion de lait provenant d'animaux soumis à cette alimentation est suivie presque immédiatement d'accidents semblables dont le caractère va en s'aggravant si l'allaitement de l'enfant, avec ce lait est poursuivi.

Voilà les mères de famille prévenues.

Grand scandale à Paris. — Dans la journée d'hier, à 2 heures de l'après-midi, devant la grille du palais de justice, le sous brigadier de la sûreté Barbaste arrêtait M. Maurice Souffrain, âgé de 39 ans, qui était recherché depuis longtemps pour divers méfaits. Souffrain descendait de voiture au moment où il a été appréhendé. Il a été mis immédiatement à la disposition de M. Boutet, juge d'instruction.

Souffrain est un ancien agent de la sûreté, révoqué, puis repris au ministère de l'Intérieur, à la sûreté générale. Il avait été de plusieurs missions importantes à l'étranger. Il fut notamment envoyé en Angleterre pour surveiller M. le comte de Paris. Il se fit payer de celui-ci en même temps que du gouvernement français.

Compromis après l'enlèvement des papiers de Dalaveine, il avait été remercié puis avait fondé à Paris une agence louche fournissant de faux témoins pour toutes sortes d'affaires véreuses.

Il serait trop long d'énumérer tous les genres d'opérations de ce malfaiteur génial qui, n'ayant aucun domicile fixe, était à lui seul préfet de police et chef de la sûreté.

D'ailleurs, il se présentait toujours revêtu d'un caractère officiel et il n'agissait qu'au nom de M. Lozé ou à celui de M. Cazelle. Il possédait à la préfecture de police et au ministère de l'intérieur des relations parmi le personnel subalterne. C'est à tel point que pendant deux ans son arrestation a été impossible à opérer.

Dès qu'un mandat était lancé contre lui, Souffrain en était avisé par des émissaires mystérieux et ces mêmes mandats, lorsqu'ils étaient transmis par le télégraphe, étaient toujours interceptés. Par qui? L'instruction le démontrera très prochainement.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

30 MAI 1800

UNE RÉVOLTE A GÊNES

La défense de Gênes est une des plus belles pages de la vie militaire de Masséna, « il nous fera manger ses bottes avant de se rendre » disaient ses soldats ; jamais en effet général n'exécuta plus complètement la loi formelle — et trop souvent oubliée — qui défend au commandant d'une place assiégée de capituler tant qu'il peut encore tenir un moment, alors même que tout espoir de sauver la place est perdu, parce qu'il peut compromettre le succès d'opérations qu'il ignore en rendant une heure trop tôt les assiégeants libres de leurs mouvements : et, de fait, c'est sa résistance acharnée qui permit au Premier Consul de descendre les Alpes dans la haute Italie sur les derrières des Autrichiens, de leur fermer toute retraite et de les forcer à leur tour de capituler par la victoire de Marengo (14 juin) ; mais on ne saurait trop admirer au prix de quel héroïsme et de quelles souffrances Masséna et ses soldats achetèrent ce résultat.

Entouré depuis le 5 avril par 40.000 Autrichiens, Masséna, ne disposant que d'une douzaine de mille hommes, avait fait de si vigoureuses sorties qu'il était rentré une fois dans la place, chose inouie, ramenant 4.000 prisonniers ; malheureusement cette ville de 180.000 habitants n'était pas approvisionnée, et la flotte anglaise la bloquait si étroitement qu'à peine un ou deux petits bâtiments portant des vivres réussirent à y pénétrer ; dès le 10 mai, le blé avait manqué, il avait fallu y suppléer avec une faible ration d'un pain fait d'avoine et de fèves; depuis le 20 mai celui-là à son tour était épuisé ; il avait fallu, pour nourrir soldats et habitants, distribuer des soupes faites avec des herbes, et un amalgame de tout ce qu'on avait pu ramasser dans la ville de graine de lin, amandes, amidon, son et cacao, espèce de mastic noir, amer et carbonisé sous le nom de pain grâce à la cuisson qui permettait de le manger, mais non de le digérer.

Masséna avait vainement offert au général autrichien et à l'amiral anglais de nourir eux-mêmes les prisonniers qu'il avait faits,— il en avait plus de 6,000 —; sur leur refus il avait fallu les isoler dans les vaisseaux ancrés au milieu du port, sous la volée des canons braqués, sans gardes à bord, car ils n'eussent pas manqué de les manger, comme ils avaient déjà mangé leurs havresacs et leurs souliers. Dans la ville, la mort était partout, la mort d'épuisement et de faim, les soldats étaient autorisés à monter la garde assis, n'ayant plus la force de se tenir debout, et les bombes autrichiennes et anglaises tombaient toujours.

C'est sous le coup de ces effroyables misères que le 30 mai une sédition éclata, les habitants prirent les armes ; les 5 à 6000 français qui restaient à Masséna eussent été écrasés s'il se fussent réunis contre eux, ils furent sauvés par les haines politiques qui poussèrent les deux partis opposés l'un sur l'autre et les firent s'entre-tuer dans les rues ; mais le feu de l'insurrection les avait gagnés eux-mêmes, on vit des soldats briser leurs armes en disant qu'ils n'avaient plus la force de les porter, d'autres quitter les avant postes pour aller au camp, ennemi demander à manger ; et cependant, lorsque le même soir un parlementaire vint offrir une capitulation, l'héroïque Masséna refusa; mais il était clair qu'il ne pouvait plus demander aucun effort à son armée; le 4 juin il ne devait plus rester que deux onces par homme de l'affreux pain de cacao et d'amidon, il fallait enfin rendre la place à moins de réduire ses malheureux soldats à se dévorer entre eux, et le 4 juin, Masséna capitula. Les Autrichiens gardèrent la ville dix jours. sa restitution fut le premier article de la capitulation de Marengo.

TRIBUNAUX

Le drame d'Aïn-Fezza

DEVANT LA COUR D'ASSISES D'ORAN

Audience de vendredi

Oran, 29 mai. — L'affluence est aussi considérable qu'hier devant le palais de justice.

La foule semble assez surexcitée contre l'accusée.

L'audience sera courte.

On prévoit que le verdict sera rendu entre cinq et six heures.

L'audience est reprise à midi 1/2.

L'accusée paraît aujourd'hui plus calme qu'hier.

M. Weiss est autorisé, sur sa demande, à se retirer.

M. le procureur général Flandrin prononce son réquisitoire. Il retrace le passé de l'accusée et s'attache à démontrer que, contrairement à ses allégations, c'est Roques qui fut absolument hypnotisé par l'influence de cette ensorceleuse qui en fit son esclave soumis et que maintenant qu'il est mort vient lâchement rejeter sur lui la responsabilité du crime.

Le ministère public insiste sur ce point que cette femme, qui prétend avoir été dominée exclusivement par les entraînements d'une invincible passion, obéissait à des préoccupations d'un ordre tout différent, préoccupée seulement de se défaire de son mari en touchant néanmoins la prime d'assurance.

Oran, 29 mai. — Le procureur dit que l'accusée se préoccupa de ce qui se passerait au lendemain de la mort de son mari, de sa toilette de veuvage, de sa situation vis-à-vis du monde et envoya une partie de son linge à Roques en Espagne.

Or, jamais elle ne fut plus affectueuse pour son mari que pendant cette période de plus d'un an pendant laquelle elle a prémédité son crime.

Le ministère public soutient que jamais Mme Weiss n'a été irresponsable et que le docteur Lachronique a outrepassé son droit en hypnotisant l'accusée.

Le docteur, ajoute-t-il, n'a fait ces expériences qu'avec la permission du parquet de Tlemcen et en présence des magistrats; le blame s'adresse donc également aux singuliers magistrats de ce parquet

Je dois ajouter, dit le ministère public, que le procureur de la République vient d'être révoqué. Il demande au jury d'être impitoyable pour cette héroïne de théâtre et réclame un verdict sans circonstances atténuantes.

L'accusée reste impassible.

L'audience est suspendue à deux heures

LE VERDICT

Oran, 29 mai. — Le défenseur de l'accusée a la parole; il s'efforce de démontrer la domination de Roques sur l'esprit de l'accusée. Il réclame pour cette dernière l'indulgence du jury.

Le jury, après avoir délibéré, revient bientôt avec un verdict affirmatif mitigé de circonstances atténuantes

Mme Weiss est condamnée à vingt ans de travaux forcés et dix ans d'interdiction de séjour.

Elle quitte la salle en souriant.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé la
REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres
Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phtisie, dyssenterie, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesses), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.
Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.
Witry-lès-Reims (Marne), le 22 octobre 1890.
Je fait personnellement usage de la Revalescière, et la prescris à mes malades particulièrement dans les affections du tube digestif, et dans tous les cas où il y a intérêt à soutenir et à ramasser les forces des malades; j'en ai toujours obtenu les meilleurs résultats. Dr L. RAVAUD.
M. le Dr Elmslie écrit: Votre Revalescière vaut son pesant d'or.
Le Dr Vermeulen, d'Anvers, écrit, le 16 octobre 1888: « J'ai prescrit avec le plus grand succès et à plusieurs reprises, votre Revalescière. En ce moment encore, je traite un enfant qui ne devra la vie qu'à elle. »
Cette, 2 janvier 1890. Votre Revalescière m'a empêché de mourir depuis dix-huit mois ; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault).
Quatre fois plus nourrissante que la viande sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas, 45 ans de succès ; 100,000 cures annuelles. Aussi LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi *franco* contre mandat-poste. En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, à Paris.
Dépôt à Roubaix chez : MM. Morelle-Bourgeois, épicier; Desfontaines, épicier; Chaminade, épicier. 24853

Mr HENRI BIJON propriétaire à Bordeaux, correspondant de *La Croix*, de Paris, sollicite des lecteurs du *Journal de Roubaix* une demande d'échantillons de ses vins rouges, garantis à l'analyse *naturels et sans plâtre*. (Ces échantillons sont envoyés *gratis* et *franco* à la gare désignée).
Ils pourront ainsi apprécier les avantages sérieux que leur offre cet honorable propriétaire qui ne fait que miroiter aux yeux de ses acheteurs, des avantages extraordinaires, mais se borne à livrer honnêtement, à des prix consciencieux, inférieurs à ceux du commerce des vins, sains et hygiéniques. S'adresser à M. Henri Bijon, propriétaire à Bordeaux. 26245

BULLETIN FINANCIER

Paris, 29 mai. — Notre marché conserve ses bonnes dispositions. Nos rentes réalisent aujourd'hui un léger progrès. Les marchés étrangers sont assez bien tenus et il est probable que la liquidation se fera chez nous dans de bonnes conditions Les pertes se trouveront atténuées par la reprise. Le comptant est pour beaucoup dans cette amélioration.

Le 3 0/0 est à 94.40. Le Nouveau a peu de changement à 92.67 1/2. Sur les actions de nos sociétés de crédit, il y a peu d'engagements. Les cours sont sans grand changement important. Le Foncier est à 1263.75, la Banque de Paris fait 786.25. Le Crédit Lyonnais est comme hier à 775. Le Crédit mobilier s'avance à 375.

Les fonds étrangers ont peu varié. L'Italien est à 92,30. On s'en occupe peu, il n'y a que des opérations secondaires engagées sur ce fonds, avec le coupon de 2,17 c'est du 5 0/0.

La rente Extérieure est à 72 21/32, le Portugais est mieux tenu à 44 3/16.

En Banque, les valeurs Minières sont fermes. L'Alpine est à 18.75. La part du Crédit provincial est à 15. L'obligation de la ville de Montpellier se négocie à 398.73. La part Paris-Caracas est à 114.75.

DE LAVIGERIE, 22, place Vendôme.

MARCHÉS A TERME

Cours du 30 Mai 1891

LAINES PEIGNÉES

MOIS de LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay — TYPE 1 Qual. à fabrique		TYPE 2 Qualité courante		TYPE BF		Peignés d'Australie — TYPE A Q. cour. à chaine		TYPE B Q. B. M. à trame		TYPE C Q. sec. à trame		TYPE AB Qual. pr teinture		ANVERS (par télégraphe) — Peignés Buenos-Ayres — Belge T		Allemands B		Allemands M	
	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour
Janvier	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	5.425	5 40	...	...
Février	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	5.425	5.40	...	...
Mars	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Avril	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Mai	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Juin	5.425	5.425	5.35	...	5.20	5.20	...	...	...	...	...	...	5.75	5.75	5.35	5.325	5.35	5.325	5.425	5 40
Juillet	5.475	5 45	5.35	...	5.20	...	...	...	...	...	...	...	5 75	...	5.35	5.325	5 35	5 325	5 45	5.425
Août	5.525	...	5 35	...	5.25	...	...	...	...	...	...	...	5 825	...	...	...	5 40	5.375	...	...
Septembre	5.525	5 55	5.35	...	...	...	...	...	...	...	...	...	5 85	5.85	...	...	5.425	5.40	...	...
Octobre	5 575	5 575	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	5.875	...	...	...	5.45	5.425	...	...
Novembre	5 65	5.65	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	5.45	5.425	...	...
Décembre	5 675	5.675	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	5.45	5 425	...	...

LAINES PEIGNÉES — LAINES BRUTES

MOIS de LIVRAISON	LEIPZIG (par voie télégraphique) — TYPE B Buenos-Ayres B d'Anvers		TYPE C Buenos-Ayres M d'Anvers		REIMS (par voie télégraphique) — Peignés de la Plata et de l'Uruguay — TYPE 1 Qual. fabrique		TYPE 2 Qual. courante		TYPE SUPRA irréductible		Peignés d'Australie — TYPE A Qual. courante à chaine		TYPE B Qual. b. moyenne à trame		TYPE C Qual. seconde à trame		LAINES BRUTES — LE HAVRE par télégraphe — B.-Ayres Prima b. cour. 36 0/0		ANVERS par télégraphe — B.-Ayres Prima courante 34 0/0	
	Cote précéd marcks	Cote dujour marcks	Cote précéd marcks	Cote dujour marcks	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour
Janvier	4.425	4.425	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1.62	1.62	...	...
Février	4.425	4.425	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1.62	1.62	...	...
Mars	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Avril	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Mai	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1.60	1 60	...	...
Juin	4.30	4.30	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1 60	1 60	...	...
Juillet	4.35	4.35	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1.61	1.61	...	...
Août	4.40	4.40	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1.62	1.62	...	...
Septembre	4 40	4 40	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1 63	1 63	...	...
Octobre	4.425	4 425	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1.635	1 635	...	...
Novembre	4.425	4.425	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1 64	1.64	...	...
Décembre	4.425	4.425	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1.635	1.635	...	...